

Conditions de stages pour la rentrée 2014 uniquement (informations au 11/02/2014 suite à l'audience ministérielle)

| Catégories de stagiaires | Temps de service – Rémunération | Affectation | Formation | Tuteur | Interventions du SNES |
|--|--|--|---|--|--|
| Lauréats du concours exceptionnel | <ul style="list-style-type: none"> - Complet - Payé échelon 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'académie d'inscription au concours y compris pour ceux qui n'ont pas été contractuels - Pour l'île de France, le ministère va calibrer les places de stagiaires et gérer l'affectation dans une des 3 académies. Les lauréats feront des vœux en mai-juin pour l'une des 3 académies. Barème prévu à ce jour : rang de classement uniquement. - Pas de report autre que de droits donc pas de report pour préparer l'agrégation | <p>Les recteurs doivent organiser (avec ou sans ESPE selon la situation) une formation adaptée en début d'année scolaire prioritairement pour ceux qui ont été identifiés en difficultés et ceux qui n'ont pas pris de service de contractuels.</p> | <p>Oui, un seul, celui de terrain (rémunération non déterminée à ce jour mais certitude d'une diminution par rapport à la référence de 2000 euros)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Protestation de nouveau contre le temps complet. Demande de décharge : <i>refus du ministère car les lauréats, d'après eux, ont déjà bénéficié d'une entrée progressive et d'une formation</i> - Affectation île de France : pour le barème, tenir compte également de la situation familiale. - Anormal qu'il n'y ait pas de possibilité de report pour préparer l'agrégation. <i>Ministère va y réfléchir</i> - Formation : comment va-t-elle s'organiser par rapport au service ? Quelles consignes données au recteur ? Attention à la surcharge de travail. <i>Le ministère doit se pencher sur ces questions.</i> - Possibilité de temps partiel ? <i>Le ministère va y réfléchir, comme cela concernerait peu de gens (vu que le stage est prolongé d'autant) ne semblait pas contre a priori d'autant plus que les textes (décret 94-874) le permettent.</i> - Protestation diminution rémunération tuteur |
| Lauréats des concours externes qui sont inscrits en M1 au moment du concours et qui doivent valider un M2 MEEF (CAPES/T, CPE) | <ul style="list-style-type: none"> - Enseignant hors Doc : 8 à 10h - Doc, CPE : non défini - Payé échelon 1 | <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'académie de concours - Pour l'île de France, le ministère va calibrer les places de stagiaires et gérer l'affectation dans une des 3 académies. Les lauréats feront des vœux en mai-juin pour l'une des 3 académies. Barème prévu à ce jour : rang de classement uniquement. | M2 MEEF | <p>2 tuteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un tuteur de terrain - un tuteur universitaire de l'ESPE | <ul style="list-style-type: none"> - Protestation contre la fourchette. Demande de mettre en fourchette haute 9h. <i>Refus du MEN.</i> - idem barème affectation IDF - CPE et DOC ? Pb pour ces personnels car il n'existe pas de demi-service et les établissements vont être en difficulté car même en mettant 2 stagiaires, ils seront absents 2 jours par semaine car en formation <i>Réponse du MEN : Doivent travailler la question. Piste : les affecter sur des établissements avec plusieurs CPE ou Doc mais ça ne règle pas la problème de la charge de travail reportée sur les collègues pendant les 2 jours de formation.</i> - heures supplémentaires ? <i>réponse flou du ministère « ce n'est pas l'objectif ».</i> - identification des lauréats avec ou sans M2 ? <i>Identification sur SIAL puis demande de pièce justificative d'inscription en M1. Pas de distinction entre ceux inscrits en M1 MEEF et ceux inscrits dans d'autres types de M1.</i> - cas des lauréats qui sont inscrits en M2 mais n'ont pas validés ? <i>Ils participent à l'inter et seront inscrits dans le M2 MEEF de l'académie obtenue</i> - cas des lauréats qui ont une équivalence M1 mais ne sont pas inscrits dans un M1 ? <i>Ils participent à l'inter et seront inscrits dans le M2 MEEF de l'académie obtenue</i> |

| | | | | | |
|---|--|--|--|----------------------------------|--|
| Lauréats des concours externes déjà titulaires d'un M2 (agrégés et CAPES/T, CPE) sans expérience professionnelle | - 8 à 10h certifiés - 7 à 9h agrégés - Payés échelon 1 | Mouvement stagiaires inter en fonction des capacités d'accueil | Formation adaptée sur la partie M2 MEEF des ESPE | 1 seul tuteur : celui de terrain | - Vu la blocage avec les contractuels admissibles et les « M1 », vont forcément partir de leur académie d'inscription au concours, taux de satisfaction du vœu 1 va baisser. Coût financier important pour les lauréats : besoin d'aides. Très injuste par rapport à ceux qui n'ont pas le M2 ! <i>MEN : vont aller un an plus tôt dans les académies déficitaires.</i> - Formation dans ESPE : problème de place dans les amphis, on ne peut pas augmenter les effectifs des modules MEEF à l'infini. Il faut que les ESPE soient informées qu'elles doivent prévoir les formateurs et les locaux pour cela ! <i>Effectivement, la liaison doit être faite avec les ESPE.</i> |
| Lauréats ex-contractuels enseignants/CPE avec expérience professionnelle significative (définition à déterminer !!), quel que soit le concours | - Complet - Payés échelon 1 mais décret modifiant les conditions de reclassement avec notamment suppression clause buttoir mis en place dès R2014 | Maintien dans l'académie d'exercice | Formation adaptée et si besoin | 1 seul tuteur : celui de terrain | - Protestation contre le temps complet et l'absence de formation alors que ces personnels n'en ont pas ou peu reçue. <i>Refus du ministère</i> - Décret supprimant clause buttoir applicable pour l'exceptionnel ? <i>A étudier car ces lauréats bénéficieront de l'entrée échelon 3.</i> |
| Lauréats en report des concours 2013 ou en renouvellement | - 8 à 10h certifiés - 7 à 9h agrégés - Payés échelon 3 | - Maintien dans l'académie d'exercice pour les renouvellements - Mouvement stagiaires inter en fonction des capacités d'accueil pour les reports. | Formation adaptée | 1 seul tuteur : celui de terrain | Demande d'assouplir les possibilités de changement d'académies pour les renouvellements. <i>Ministère peu réceptif.</i> |
| Lauréats en prolongation | - Temps complet - Payé échelon 3 | Maintien dans l'académie d'exercice | Formation adaptée | 1 seul tuteur : celui de terrain | Surprise que au moins la décharge de 3h ne soit pas maintenue. <i>Ministère y réfléchit</i> |
| Lauréats 2014 pas tenus d'avoir le M2 et sans expérience professionnelle (certains CAPET, CAPLP, interne sans contrats d'enseignement, père et mère de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3^e concours) | - 8 à 10h certifiés - 7 à 9h agrégés - Payés échelon 1 | Mouvement stagiaires inter en fonction des capacités d'accueil | Formation adaptée | 1 seul tuteur : celui de terrain | |
| Qualifiés européen | - Temps complet - Payés échelon 1 | Mouvement stagiaires inter en fonction des capacités d'accueil | Formation adaptée | 1 seul tuteur : celui de terrain | |
| BOE | - Temps complet si pas besoin de formation sinon 8 à 10h. - Payés échelon 1 | Mouvement stagiaires inter en fonction des capacités d'accueil | Formation adaptée | 1 seul tuteur : celui de terrain | |

Ce qui a guidé le MEN dans ces décisions :

- Comme beaucoup d'admissibles à l'exceptionnel se sont inscrits aux concours 2014, risque important de double admissions et souhait **du ministère** que les candidats choisissent l'exceptionnel. Intérêt de l'exceptionnel : rémunération échelon 3 mais temps plein *a contrario*. D'où l'affectation sur l'académie de concours pour inciter les candidats à choisir de concours.
- Maintien du continuum de formation d'où maintien dans l'académie **d'inscription au concours** des candidats qui doivent valider le M2 MEEF et qui ne devrait pas être majoritaire à la rentrée
- Assurer les besoins dans les académies : d'où le mouvement inter pour les autres.

Reste à rédiger les textes officiels :

- Note de service affectation stagiaire : parution le 17 avril. Le projet sera communiqué aux OS avec audience en mars.
- Note de service condition de stage : très rapidement. Le projet sera communiqué aux OS avec audience à déterminer.

Refus du MEN d'organiser des GT ministériel et de les imposer aux académies car « *les services sont sous pressions et que la plus-value n'est pas à la hauteur de l'investissement des services* ».

Demande pour avoir le calibrage : *Pas contre mais les services sont sous pressions, difficile cette année. Tout à fait ouvert pour une discussion des flux, prévision des départs et entrée en septembre pour l'année prochaine.*

Frais d'inscription ? « *On n'a jamais vu des fonctionnaires stagiaires payer leur formation* ». Point en discussion au ministère.